



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION D'UN MANÈGE ENFANTIN, ESPLANADE DE L'HOTEL DE VILLE

**DÉCISION N° AU-18-383
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} adjointe au Maire ;

VU la proposition de Monsieur Christian RITZ demeurant 5, avenue Paul Déroulède – 94300 VINCENNES, propriétaire du manège « le Royal Horse », portant sur l'installation d'un manège type Carrousel, à titre gracieux, Place du général-Leclerc, du 21 novembre 2018 au 16 janvier 2019 inclus (période d'exploitation du 5 décembre 2018 au 13 janvier 2019) ;

CONSIDÉRANT l'animation « Vincennes en Fête » organisée par la Ville de Vincennes à cette période;

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Christian RITZ demeurant 5, avenue Paul Déroulède – 94300 VINCENNES, propriétaire du manège « le Royal Horse », une convention de prestation de service pour l'exploitation d'un manège enfantin, à titre gracieux, esplanade de l'Hôtel de Ville, du 21 novembre 2018 au 16 janvier 2019 inclus (période d'exploitation du 5 décembre 2018 au 13 janvier 2019).

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET